Notice d'utilisation de l'application ICARE

Informatisation des Comptes Administratifs Retraités des Etablissements

1. Rappel du contexte de l'application ICARE

Le retraitement comptable consiste à distinguer les charges relatives aux différentes activités : MCO, SSR, psychiatrie ainsi que certaines activités spécifiques identifiées indépendamment pour chacune de ces disciplines.

Le retraitement des produits de l'activité (recettes de titre 2) permet de déterminer, pour 2006, la part des dépenses ayant été financées par l'assurance maladie et celle à la charge des assurés et non assurés sociaux.

Les établissements doivent adresser à l'agence régionale de l'hospitalisation, au plus tard le 3 août 2007, les documents présentant les retraitements réalisés sur les données comptables définitives de l'exercice 2006.

Cette transmission devra être effectuée par tous les établissements au moyen de l'outil ICARE, dont ce guide explicite son utilisation. L'outil ICARE utilisé pour la transmission des données retraitées intègre également des indicateurs de contrôle de cohérence.

La validation des données fera l'objet d'une étude approfondie et itérative avec les établissements.

L'application ICARE permet la saisie des données du compte administratif retraité 2006 conformément au guide de retraitement comptable. A ce titre, l'application ICARE permet de renseigner les tableaux du CAR 2006 (3 tableaux et tableau de recollement), les tableaux du compte de résultat 2005 et 2006, le tableau des personnels par activité.

Afin de renseigner de manière plus fine certaines parties du tableau du CAR 2006, des tableaux **préparatoires** sont à renseigner. Ils détaillent :

- l'activité MCO
- l'activité SSR
- l'activité psychiatrie
- les activités spécifiques
- la logistique et gestion générale
- la logistique médicale
- les activités médico-techniques
- les recettes de titre 2
- les recettes subsidiaires

L'application ICARE permet un auto-contrôle des données saisies (en mettant en concordance différents éléments saisis dans l'application ainsi que certaines données pré-renseignées dans le tableau transmis). L'objectif de ce tableau est d'apporter aux établissements les moyens de transmettre un fichier dont les contrôles de cohérence et de forme sont réalisés. Ce

contrôle de cohérence sera complété par un contrôle approfondi réalisé par les ARH, selon les dispositions du guide de retraitement comptable.

2. Architecture et navigation dans l'application ICARE

L'application ICARE consiste dans l'enchaînement de plusieurs tableaux EXCEL pour lesquels des liaisons ont été, dans tous les cas possibles, intégrées directement. En conséquence, certaines données sont automatiquement reportées dans certains tableaux de synthèse ou pré-calculées (déversement des sections auxiliaires, calcul des coûts composés, ...).

L'architecture globale de l'application est précisée dans le diagramme suivant.



Les différents tableaux sont établis dans des onglets EXCEL. La navigation entre les onglets est possible selon plusieurs modes : liaisons hypertextes ou passage d'un onglet à l'autre par clic direct sur l'onglet correspondant.

Les données sont à saisir uniquement dans certaines zones prédéterminées (fond jaune). Les autres données sont calculées automatiquement, selon les règles de gestion définies dans le guide de retraitement comptable.

Le cadre des différents tableaux correspond aux spécifications du guide de retraitement comptable. Aussi, l'ensemble des tableaux est protégé. Il n'est pas possible d'ajouter certains tableaux, modifier leur forme ou modifier les règles de calculs prédéfinies.

Les différents tableaux et l'ordre privilégié pour renseigner les données à saisir sont détaillés ci-après.

3. Descriptif des différents onglets de l'application : les données saisies par l'établissement

La saisie des données de l'application peut être réalisée dans l'ordre souhaité. Cependant, il est plus simple de suivre, dans un premier temps, l'ordre des tableaux proposé dans ce guide. En effet, certaines données saisies dans les tableaux intermédiaires se reportent dans le tableau principal.

• « parametres» : identification et table des matières

Cet onglet est destiné à préciser les coordonnées de l'établissement (raison sociale et numéro FINESS). Ces données sont pré-renseignées dans l'application. Le numéro FINESS utilisé correspond au numéro FINESS de l'entité juridique pour les établissements publics et centres de lutte contre le cancer et au numéro d'établissement pour les établissements privés.

Il convient également de renseigner les coordonnées de la (ou des) personne(s) ayant renseigné le fichier ICARE. En effet, il est indispensable de connaître le (ou les) interlocuteur(s) de l'ARH afin de procéder aux échanges nécessaires dans la phase de contrôle et validation. Les dates prévisionnelles de congés sont sollicitées pour planifier au mieux la validation des fichiers.

Cet onglet sert de table des matières de l'application ICARE. Il permet de naviguer dans l'ensemble de l'application par des liens hypertextes qui pointent sur les différents onglets.

• « ventilation_activites» : l'activité en unités d'œuvres par discipline :

Cet onglet permet de préciser différents types d'activités :

- L'activité des sections médico-techniques consommées par les différentes disciplines :

Il s'agit de renseigner l'activité des sections médico-techniques, exprimée en équivalents de lettre-clés ou en ICR, consommée par les sections définitives. Seules sont possibles les imputations d'activité sur les activités prévues par le guide de retraitement comptable. Ce tableau permet de calculer le déversement des charges de la section médico-technique sur les sections définitives du tableau du CAR (tableau 2).

- L'activité produite par chaque discipline (MCO, urgences, HAD, SSR, Psychiatrie):

Il s'agit de renseigner l'activité produite par les différentes disciplines, exprimée en journées, demi-journées et passages. Seules sont possibles les imputations d'activité sur les sections prévues par le guide de retraitement comptable.

La conversion des journées d'hospitalisation à temps partiel et des passages se fait automatiquement sur la ligne « total ».

- L'activité produite par les SMUR (terrestres et héliportés) :

Il s'agit de renseigner :

- l'activité produite par les SMUR, exprimée selon l'unité d'œuvre correspondante (demi-heure ou minute).
- le nombre de lignes de garde mises en place, en distinguant les effectifs présents le jour et la nuit.

Une ligne de garde correspond à une équipe (1 médecin, 1 infirmier et 1 ambulancier) présent.

- L'activité produite par les SAMU :

Il s'agit d'identifier le nombre de lignes de garde et le nombre de dossiers ouverts durant l'année 2005.

- Les consommations de médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation (ATU), délivrés en hospitalisation (hors rétrocession) :

Il s'agit de décrire les consommations 2006, celles du premier semestre 2007 ainsi qu'une estimation de la consommation annuelle 2007 des médicaments sous ATU, délivrés en hospitalisation.

Il est demandé de préciser pour chaque molécule : le prix unitaire d'achat, les quantités consommées pour chaque période ainsi que le montant global correspondant à ces consommations.

La rétrocession ne doit pas être prise en compte dans ce tableau.

• « CRPP » : le compte de résultat

Cet onglet permet la saisie des comptes de résultats (classe 6 et classe 7) des exercices 2005 et 2006. Les données de l'exercice 2005 seront pré-remplies par l'ATIH pour les établissements répondants en 2005. Néanmoins, suite à la mise en œuvre de l'EPRD en 2006, il convient de valider l'affectation des comptes 2005, au nouveau format. L'ensemble des cellules 2005 peuvent donc être modifiées.

Les données à renseigner se situent sur les cellules jaunes, les autres lignes étant des souscomptes calculés à partir des éléments plus détaillés. Il est indispensable de saisir ces éléments afin de permettre la réalisation des contrôles de cohérence prévus dans l'application ICARE.

• « recettes T3 » : Les recettes de titre 3

Compte-tenu des règles d'imputation des comptes de recettes de titre 3 précisées dans le guide de retraitement comptable, un tableau spécifique de saisie de ces recettes est intégré à l'application ICARE. Ce tableau décline la totalité des comptes de recettes de titre 3 et permet de les ventiler selon les différentes activités du tableau 1 du CAR.

Un contrôle de cohérence est réalisé dans ce tableau, par rapprochement des données saisies dans l'onglet de compte de résultat et des données ventilées par activité.

Les recettes relatives aux activités MCO, SSR, PSY et des activités spécifiques de ces 3 disciplines sont issues des onglets correspondants.

o « MCO - Hospitalisation »

Cet onglet permet la saisie de l'ensemble des informations relatives aux activités de MCO, par pôle. Les libellés des pôles pouvant être renseignés directement par l'établissement. Cette distinction est facultative, les établissements ne souhaitant par répartir leurs charges par pôles ont la possibilité de grouper l'ensemble des charges MCO sur une même ligne.

Cet onglet permet la saisie de l'ensemble des éléments nécessaires au retraitement comptable pour le MCO (charges du tableau 1, calcul des coûts composés, répartition des unités d'œuvre consommées, tableau 2, crédits non reconductibles, recettes de groupes 2 & 3, tableau des effectifs).

Le tableau des coûts composés est calculé automatiquement en fonction des règles de gestion définies dans le guide du CAR.

Le tableau 2 est également calculé automatiquement en fonction d'une part des éléments comptables renseignés dans le tableau 1 et des éléments d'unités d'œuvres consommées.

Les données à renseigner figurent sur fond jaune, les autres données sont calculées. Ces éléments de détail par activité sont repris afin d'alimenter les autres tableaux de l'application ICARE.

Les différents modes de prise en charge en soins de suite et réadaptation de cet onglet sont listés dans le guide de retraitement comptable. Cet onglet permet la saisie de l'ensemble des informations relatives aux activités de SSR, c'est à dire l'ensemble des éléments nécessaires au retraitement comptable pour ces activités (charges du tableau 1, calcul des coûts composés, répartition des unités d'œuvre consommées, tableau 2, crédits non reconductibles, recettes de groupes 2 & 3, tableau des effectifs).

Le tableau des coûts composés est calculé automatiquement en fonction des règles de gestion définies dans le guide du CAR.

Le tableau 2 est également calculé automatiquement en fonction d'une part des éléments comptables renseignés dans le tableau 1 et des éléments d'unités d'œuvres consommées.

Les données à renseigner figurent sur fond jaune, les autres données sont calculées. Ces éléments de détail par activité sont repris afin d'alimenter les autres tableaux de l'application ICARE.

• **«PSY»**

Les différents modes de prise en charge en psychiatrie de cet onglet sont listés dans le guide de retraitement comptable. Cet onglet permet la saisie de l'ensemble des informations relatives aux activités de psychiatrie, c'est à dire l'ensemble des éléments nécessaires au retraitement comptable pour ces activités (charges du tableau 1, calcul des coûts composés, répartition des unités d'œuvre consommées, tableau 2, crédits non reconductibles, recettes de groupes 2 & 3, tableau des effectifs).

Le tableau des coûts composés est calculé automatiquement en fonction des règles de gestion définies dans le guide du CAR.

Le tableau 2 est également calculé automatiquement en fonction d'une part des éléments comptables renseignés dans le tableau 1 et des éléments d'unités d'œuvres consommées.

Les données à renseigner figurent sur fond jaune, les autres données sont calculées). Ces éléments de détail par activité sont repris afin d'alimenter les autres tableaux de l'application ICARE.

• Activités spécifiques :

• « Activites spec MCO»

Les différentes activités de cet onglet sont listées dans le guide de retraitement comptable. Cet onglet permet la saisie de l'ensemble éléments nécessaires au retraitement comptable pour ces activités (charges du tableau 1, calcul des coûts composés, répartition des unités d'œuvre consommées, tableau 2, crédits non reconductibles, recettes de titre 2 & 3, tableau des effectifs).

Le tableau des coûts composés est calculé automatiquement en fonction des règles de gestion définies dans le guide du CAR.

Le tableau 2 est également calculé automatiquement en fonction d'une part des éléments comptables renseignés dans le tableau 1 et des éléments d'unités d'œuvres consommées.

Les données à renseigner figurent sur fond jaune, les autres données sont calculées. Ces éléments de détail par activité sont repris afin d'alimenter les autres tableaux de l'application ICARE.

« Activites spec SSR »

Les différentes activités de cet onglet sont listées dans le guide de retraitement comptable. Cet onglet permet la saisie de l'ensemble des éléments nécessaires au retraitement comptable pour ces activités (charges du tableau 1, calcul des coûts composés, répartition des unités d'œuvre consommées, tableau 2, crédits non reconductibles, recettes de groupes 2 & 3, tableau des effectifs).

Le tableau des coûts composés est calculé automatiquement en fonction des règles de gestion définies dans le guide du CAR.

Le tableau 2 est également calculé automatiquement en fonction d'une part des éléments comptables renseignés dans le tableau 1 et des éléments d'unités d'œuvres consommées.

Les données à renseigner figurent sur fond jaune, les autres données sont calculées. Ces éléments de détail par activité sont repris afin d'alimenter les autres tableaux de l'application ICARE.

« Activites spec Psy »

Les différentes activités de l'onglet psychiatrie sont listées dans le guide de retraitement comptable. Cet onglet permet la saisie de l'ensemble des éléments nécessaires au retraitement comptable pour ces activités (charges du tableau 1, calcul des coûts composés, répartition des unités d'œuvre consommées, tableau 2, crédits non reconductibles, recettes de groupes 2 & 3, tableau des effectifs).

Il est possible d'ajouter des activités supplémentaires dans la rubrique « autres », en précisant l'intitulé de l'activité en question.

Le tableau des coûts composés est calculé automatiquement en fonction des règles de gestion définies dans le guide du CAR. Le tableau 2 est également calculé automatiquement en fonction d'une part des éléments comptables renseignés dans le tableau 1 et des éléments d'unités d'œuvres consommées.

Les données à renseigner figurent sur fond jaune, les autres données sont calculées. Ces éléments de détail par activité sont repris afin d'alimenter les autres tableaux de l'application ICARE.

• « CNR_1 » : l'utilisation des crédits non reconductibles

Cet onglet fait apparaître les différentes rubriques correspondant aux libellés nationaux des crédits non reconductibles alloués en 2006. Une ligne complémentaire permet de regrouper les CNR n'ayant pas été fléchés par le niveau national : « CNR régionaux ».

Il convient de préciser l'utilisation de ces crédits, si ces derniers ont permis la mise en place de la mesure ciblée, ont été provisionnés, ont servi à l'équilibre budgétaire, ont participé à l'excédent de l'année ou permis de couvrir un déficit antérieur.

Par convention, les crédits non reconductibles ayant participé à l'excédent de l'année ou utilisés pour une reprise de déficit antérieur ne seront pas déductibles.

• « CNR_2 » : l'imputation des crédits non reconductibles

Comme l'onglet CNR_1, cet onglet est pré-renseigné et fait apparaître les différentes rubriques correspondent aux libellés nationaux, ainsi qu'une ligne permettant de regrouper les autres CNR.

Comme précisé dans le guide, les crédits non reconductibles ayant participé à l'excédent de l'année ou utilisé pour une reprise de déficit antérieur ne sont pas déductibles. Seuls les crédits non reconductibles provisionnés ou utilisés pour la mesure ciblée ou dans le cadre de l'équilibre budgétaire seront imputés sur les différentes activités.

Les recettes relatives aux activités MCO, SSR, PSY, des activités spécifiques de ces 3 disciplines et de la LGG sont issues des onglets correspondants.

Les imputations de crédits non reconductibles selon les différentes sections d'imputation feront l'objet d'une validation et d'une harmonisation régionale, dans la phase de contrôle des CAR.

• «LGG » : La logistique et gestion générale

Les différents découpages de la logistique et gestion générale sont listés dans le guide de retraitement comptable. Cet onglet permet la saisie de l'ensemble des éléments nécessaires au retraitement comptable de ces activités (charges du tableau 1, calcul des coûts composés, répartition des unités d'œuvre consommées, tableau 2, crédits non reconductibles, recettes de groupes 2 & 3, tableau des effectifs).

Les données à renseigner figurent sur fond jaune, les autres données sont calculées. Ces éléments de détail par activité sont repris afin d'alimenter les autres tableaux de l'application ICARE.

• «LM » : La logistique médicale

Les différents découpages de la logistique médicale sont listés dans le guide de retraitement comptable. Cet onglet permet la saisie des données relatives au tableau 1, concernant les différentes activités regroupées au sein de la logistique médicale.

Les données à renseigner figurent sur fond jaune, les autres données sont calculées. Ces éléments de détail par activité sont repris afin d'alimenter les autres tableaux de l'application ICARE.

Il convient de noter que les règles de déversement de la logistique médicale n'ont pas été modifiées par rapport à celles de 2005. En effet, le déversement de chacune des activités identifiées dans cette fonction selon les unités d'œuvre retenues dans l'ENCC aurait représenté un changement trop important pour certains établissements, ces unités d'œuvre pouvant ne pas avoir été récoltés pour 2006.

• « recettes T2 » : les recettes de titre 2

Le tableau « recettes T2 » décline la totalité des comptes de recettes de titre 2 et permet de les ventiler selon les différentes activités du tableau 1 du CAR.

Un contrôle de cohérence est réalisé dans ce tableau, par rapprochement des données saisies dans l'onglet de compte de résultat et des données ventilées par section d'imputation.

Les recettes de titre 2 relatives aux activités MCO - hospitalisation, SSR, PSY et des activités spécifiques de ces 3 disciplines sont issues des onglets correspondants.

• « structure» : Charges et recettes de structure

Le tableau « structure» regroupe la totalité des comptes de charges et de recettes rattachés à cette section, selon les règles du guide du retraitement comptable.

Il conviendra de compléter les recettes identifiées en structure au titre du compte 708.11, pouvant également se déverser en logistique et gestion générale.

Un contrôle de cohérence permet de valider l'adéquation entre le montant total de ce compte et les montants inscrits en LGG et en structure.

Les données à renseigner figurent sur fond jaune, les autres données sont calculées. Ces éléments sont repris afin d'alimenter les autres tableaux de l'application ICARE.

• **« ETP » : Les effectifs :**

Comme les années précédentes, il est demandé de renseigner un tableau des effectifs pour chaque activité. L'objectif est de préciser, par catégorie d'emploi, le nombre d'équivalents temps plein moyen rémunéré et de préciser le total des charges correspondant. Les tableaux reprennent l'ensemble des différentes activités, selon le guide de retraitement comptable.

Le tableau des personnels des onglets détaillant les différentes activités (MCO, SSR, psy, et des activités spécifiques) est repris des onglets correspondants.

• « Synthèse » : le tableau CAR (tableau 1, tableau des coûts composés, tableaux 2 et 3, tableau de recollement)

Cet onglet permet la saisie des données du CAR, à l'exception de celles relatives aux activités détaillées ci-dessus, qui doivent être reportées sur des onglets spécifiques, alimentant automatiquement l'onglet « synthèse ».

Le tableau des coûts composés est calculé automatiquement en fonction des règles de gestion définies dans le guide du CAR.

Le tableau 2 est également calculé automatiquement en fonction d'une part des éléments comptables renseignés dans le tableau 1 et des éléments d'unités d'œuvres produites renseignés dans l'onglet spécifique (ventilation_activites).

Le tableau 3 (tableau de synthèse) reporte les données du tableau 2 automatiquement.

Le tableau de recollement doit être complété des éléments nécessaires afin de retrouver le total des dépenses du compte administratif 2006. Le tableau de recollement est complété afin d'intégrer le détail des charges (brutes et nettes) devant être identifiées au titre des activités hors activités de soins.

4. Les contrôles opérés par l'application

L'application ICARE intègre plusieurs éléments de contrôle regroupés dans l'onglet « verifications » permettant de contrôler la cohérence entre les données saisies.

Cet onglet est alimenté automatiquement à partir des éléments saisis et ne nécessite pas de saisie complémentaire. Les corrections sont à apporter dans les tableaux de saisie des données. Les indicateurs précisent les règles de gestion utilisées et le (ou les) onglet(s) à corriger afin de rectifier les erreurs.

a. Page 1 sur 2 - Vérification des recettes de titre 1 (A) :

Il convient de vérifier l'adéquation des deux agrégats : le premier des agrégats (sur fond violet) est pré-renseigné à partir des éléments transmis par l'ARH à travers l'outil ARBUST, et l'autre est calculé à partir des éléments du compte de résultats.

Si la mention «Erreur A !» apparaît (cf. cellules D11 ou E11). Il convient de vérifier la saisie des recettes de titre 1 intégrées sur l'exercice sur l'onglet « CRPP ».

b. Page 1 sur 2 - Vérification de l'auto-contrôle (B)

A l'issue des différents points de contrôles exercés sur la deuxième page du tableau de contrôle de cohérence des données (validation), il convient de vérifier que le nombre inscrit sur la ligne « AJUSTEMENT CONTROLE » (cellules D et E 34), est égal à 0 (+ ou -2 près). Le détail figure en bas de tableau, avec répartition entre les dépenses et les recettes.

c. Page 2 sur 2 - Cohérence des dépenses 2006 (C) :

Sur la première partie du tableau, il convient de s'assurer que l'écart qui apparaît entre le compte administratif et le compte administratif retraité sur chaque groupe de dépenses est justifié par :

Titre 1 : la rémunération des personnels mis à disposition facturés, soit le montant inscrit sur l'onglet « synthese » cellule F 125

Titre 2 : l'écart entre achats, stocks et consommations, soit l'écart entre la somme des montants inscrits sur l'onglet « CRPP » cellules E 245 à 248 et la somme des cellules E75,

E77, E78 et E 82. Ainsi que les charges brutes identifiées au titre de la rétrocession (onglet « synthèse », cellule F123).

Titre 3 : l'écart entre achats, stocks et consommations, soit l'écart entre la somme des montants inscrits sur l'onglet « CRPP » cellules E 277 à E 281 et les cellules E 76, 79, 80, 81, 83. Ainsi que les charges brutes identifiées au titre des autres ventes de biens et services, des prestations délivrées aux patients (hors 70824) et des charges du CRPP identifiées aux titre des réseaux, en attente de transfert vers l'enveloppe DNDR : onglet synthèse, cellules F124, F126, F127et E128. Ainsi que les charges non incorporables (compte 6352 (Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables) identifiées dans la cellule E 332.

Titre 4 : les charges non incorporables, identifiées sur l'onglet « CRPP », cellules E 347 à 352, E 358 à E 360, 363 , E 364, E 368 à E 372 et E 377.

Sauf mesures tout à fait exceptionnelles justifiées par l'établissement (justifications à préciser lors de l'envoi du fichier), le total de la ligne «SOLDE » doit être à 0. L'alerte est donnée par la mention « imputation ! » au niveau de la ligne « reconstitution de l'écart ». Concernant les activités hors activités de soins, la répartition des charges correspondantes entre les différents titres n'étant pas vérifiable, seul le total de cette ligne doit être égal à 0.

d. Page 2 sur 2 - Vérification de la cohérence du tableau de recollement avec le compte administratif (D) :

En cas de mention :

« erreur n° 3 !» - le stock final inscrit dans le tableau de récolement sur l'onglet « SYNTHESE » cellule E 130 est erroné. Il ne correspond pas à la somme des montants inscrits dans l'onglet « CRPP ».

« erreur n° 4 !» - les charges brutes identifiées dans le tableau de recollement au titre des activités hors activités de soins sont différentes de celles inscrites au CRPP.

« erreur n° 5 !» - le montant des charges non incorporables noté dans le tableau de récolement, onglet « SYNTHESE » cellule E 131 est faux. Il doit être égal à celui inscrit dans le compte administratif, onglet « CRPP » au titre des comptes 66 (sauf 6611), 67 sauf 672, 68 sauf 6811.22 23 et 24.

«A JUSTIFIER» - L'écart correspond à une mesure tout à fait exceptionnelle, <u>à expliciter</u>, dont l'inscription n'a pas été prévue dans le tableau de récolement.

e. Page 2 sur 2 - Déversement selon UO (F) :

Le contrôle instauré sur la cellule L 63 permet de vérifier l'adéquation entre inscription de charges et d'unités d'œuvre. Le détail figurent sur les cellules adjacentes, qui reprennent le contrôle activité par activité.

Ils permettent de vérifier l'adéquation entre la saisie ou le report des données inscrites sur les onglets spécifiques aux autres activités (MCO, SSR, psy, activités spécifiques) :

- des charges sur l'onglet « SYNTHESE » (cellules C 18 D 18 E 18 F 18 G 18 H 18 – I 18 – J 18 – K 18 – L 18 – K 40 – L et M 40 – N 40 – O 40 – P 40)
- et de l'activité sur l'onglet « ventilation_activites » (cellules N 12 à N 20 et D à H 31)

Il convient dans le même contrôle, de vérifier l'individualisation des dépenses de logistique médicale qui permet le calcul des coûts composés.

f. Page 2 sur 2 : Vérification de la cohérence des recettes subsidiaires (G) :

Dans la première partie du tableau, il convient de s'assurer que l'écart constaté entre les recettes du compte de résultat et celles du compte retraité est justifié. Sont donc retenues les recettes de groupe 3, onglet « CRPP » cellule E 72

constatées sur le compte de résultat principal, auxquelles sont retranchées :

- les produits non déductibles (onglet « CRPP », cellules E122, E 124, E 125, E 132, E 141, E 149, E 150, E 152, E 153, E 167 et E 168.
- les activités hors activités de soins (onglet « CRPP », somme des cellules E 84 à E 90, , E 100 à E 102 et E 104 à E 108)
- le stock final, déjà calculé dans un tableau de cet onglet (cellule Q 54)

Ces montants sont rapprochés de la somme inscrite sur la ligne recettes subsidiaires du tableau 1 onglet « SYNTHESE » cellule P 39

Si la mention « erreur n° 6 !» apparaît, le montant de l'écart est noté dans la colonne « solde non expliqué ».

g. Page 2 sur 2 : Vérification des dépenses et recettes inscrites en structure (E et H) :

Avant de procéder au contrôle du montant inscrit en charges de titre 4 « structure », il convient de s'assurer que la répartition des amortissements du compte 68112 sur les lignes E 365, E 366 et E 367 de l'onglet « CRPP » a bien été réalisée. La mention « A DISTINGUER » sur la cellule T 51 permet cette vérification.

Le contrôle des montants inscrits en structure s'effectue sur les titres de dépenses 3 et 4 ainsi que sur les recettes subsidiaires. L'onglet « structure » précise les calculs effectués afin de contrôler les charges de structure à imputer.

Si les mentions « erreur n° 1 !», « erreur n° 2 !» ou « erreur n° 7 » s'affichent, il convient de vérifier que la somme inscrite sur le tableau 1 du CAR, onglet « SYNTHESE » cellule F 39 correspond au détail précisé dans l'onglet « structure ».

h. Page 2 sur 2 : Vérification de l'utilisation et de l'imputation des crédits non reconductibles (I) :

Le contrôle permet de vérifier que le total des crédits non reconductibles déductibles a été réparti dans les différentes sections d'imputation sur l'onglet CNR_2. Dans le cas contraire, la mention « erreur n° 8 ! » apparaît. Sur l'onglet CNR_2, figure en cellule AO 12, l'écart constaté.

i. Page 2 sur 2 : Vérification de la cohérence du montant de la classe 6 (J) :

Ce contrôle permet de vérifier qu'à l'issue du retraitement comptable, le montant de la classe 6, onglet « SYNTHESE » cellule E 134 est égal au total des charges de classe 6 constaté au niveau du compte administratif, onglet « CRPP » cellule E 395.

La mention « erreur n° 9 ! » relève une erreur dans la procédure de retraitement comptable.

j. Page 2 sur 2 : Vérification des dépenses de personnel inscrites au tableau des effectifs (H) :

Ce contrôle permet de s'assurer que le total des charges inscrites sur le tableau des effectifs, onglet « ETP » cellules C 110 et E 100 correspond au montant des charges inscrites au tableau 1, onglet « SYNTHESE » cellules P 31 et P 32.

Un manque de cohérence entre les onglets « SYNTHESE » et « ETP » est signalé par la mention « erreur n° 10 ! » .

Le détail des écarts constatés sur le personnel médical et le personnel non médical figure respectivement, sur les cellules M 79 et N 79.

k. Description des activités réalisées (K) :

Ce tableau permet d'apporter une précision sur la présence de données dans différents tableaux relatifs aux :

- activité des SMUR
- SAMU
- B hors nomenclature
- Médicaments sous ATU délivrés en hospitalisation

Un contrôle de cohérence permet de valider que, dès lors que des charges sont identifiées pour une de ces activités, les tableaux spécifiques correspondants et permettant de décrire ces activités soient bien renseignés.

5. Installation et diffusion des données de l'application :

L'application ICARE mise à disposition des établissements est spécifique à chaque établissement. En effet, afin de réaliser certains contrôles, des données ont été prérenseignées. C'est pourquoi, tout problème de transmission ou d'ouverture du fichier doit être signalé à l'ATIH, par voie électronique (<u>icare@atih.sante.fr</u>).

L'application ICARE est réalisée sur un support de fichier EXCEL (certifié pour les versions 97 et ultérieures). L'application ne comporte pas de liaison avec d'autres fichiers. Il est demandé de s'assurer que le fichier, une fois renseigné par l'établissement, n'a pas intégré de liaisons avec des fichiers internes à l'établissement. Si tel est le cas, il est demandé de modifier les données afin de supprimer ces liaisons.

A l'ouverture de l'application ICARE, il est impératif d'activer les macros (garantie sans virus) afin de permettre un bon fonctionnement de l'application.

L'application ICARE renseignée est à transmettre, par voie électronique, sur le serveur ICARE <u>http://icare2006.atih.sa</u>nte.fr .

Le tableau de bord (auto-contrôle) intégré à l'application ICARE permet de réaliser certains contrôles formels et de cohérence. Sauf accord de votre correspondant ICARE au niveau régional, il est demandé de ne pas transmettre de fichiers dont le tableau de bord n'est pas validé. La communication de documents complémentaires (précisions ou explicitations de certaines données renseignées dans ICARE) sera réalisée par voie postale, sur demande de votre correspondant ICARE régional.

La procédure de validation sera conduite sous la responsabilité de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation. La validation des données fera l'objet d'une étude approfondie et itérative avec les établissements.

6. Contacts

Des précisions peuvent être obtenues :

 \Rightarrow auprès de l'ATIH pour les questions relatives à l'outil et au mode de transmission : Adresse e-mail : <u>icare@atih.sante.fr</u>

 \Rightarrow dans le guide de retraitement comptable pour les consignes générales sur les CAR 2005 et la définition des règles de gestion utilisées dans l'application ICARE

 \Rightarrow sur le forum mis en place pour la réponse aux questions des établissements et interprétations sur les règles de gestion Adresse FAQ : <u>www.atih.sante.fr</u> (rubrique foires aux questions / valorisation) L'application ICARE renseignée est à transmettre, par voie électronique, sur le serveur ICARE <u>http://icare2006.atih.sante.fr</u>